dans le dé-

era consi-

demandé t envoyer t avec i'i-

entement Le peuple

us grande

tout supmpériale

rancfort, gions:

r positi-

présidée lelle ma-

n natio-

inué au-

eté exté-

tion soit

ères es-

police

oups de

ule an-

s le 22,

le cette

dans la

té pré-ricts de de 15 à élevés.

er sur

vocifé-

indard

pas le

verne-

ement

oindre

ecom-

nes de

ffaire

de loi oi de Il va

is la

l'in-

arte-

nem--Ga-

nent

arde l'on

dera mo-

sclu-

M.

olus

se-

er-

de

Ira

de

ur

ne

r.

LA COMMUNE DE PARIS

ON S'ABONNE A PARIS :
RUE BLANCHE, 23.

5 mois. 6 (r. 9
6 - 42 (8
Un an. 24 56

MONITEUR DES CLUBS

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, SOLIDARITÉ.

-3-3-0-63-C

S'adresser, pour toutes les commu-nications, au citoyen Sobaien, .25, rue (Aff. onchér).

L'un des gérants, réducteur en chef: CAMMENT.

Paris, 15 mars.

Messieurs de la régence s'en donnent à cœur joie. Il est vraiment fâcheux que la révolution soit venue interrompre les répétitions. Sans ce fait malencontreux, peut-être aurions-nous déjà des mœurs tellement marquises, tellement héroïques, qu'elles laisseraient loin derrière elles les gentillesses de Philippe d'Orléans et de son digne compère Dubois. Elle avait bien sa valeur, la régence du dix-huitième siècle, et à qui oserait le nier, nous répondrions en montrant le seul rejeton possible d'une si noble éducation, Louis XV, fondateur du Parc-Lux-Cerfs.

La régence d'aujourd'hui nous promettait bien mieux. Gentilshommes escroquant au jeu, chevaliers d'honveur découpant leur femme en lanières, afin de rendre possible un mariage morganatique avec quelque haute et puissante collerette, enfin la clef de voûte du système, le plus honnête homme du royaume, enfonçant, avec sa bonhomie ordinaire, le bras jusqu'au coude dans la bourse d'épargne du pauvre, tout cela, certes, prédisait un noble avenir. Notre époque, si éminemment socialiste, aurait à coup sûr applaudi à outrance à ces efforts d'esprit intrépides inaugurant avec tant de majesté la nouvelle exploitation sociale, par coupes sombres, et rompant d'une main si hardie la tradition du vieil honneur français.

Aussi les plus fervents disciples de ces maîtres ne peuvent-ils s'accoutumer à la destruction d'un si beau mirage. La brutalité des pavés républicains les met en révolte, et chaque soir, à la Bourse, ils viennent crier comme des énergumènes qu'il faut leur rendre leur idole et renouer la chaîne des temps. La proposition, il est vrai, ne jouit pas d'une grande faveur: certains se trouvent mal menés, parfois, pour l'avoir faite; mais le relai voisin arrive, et l'œuvre continue.

Il ne faut pas attacher à ces faits plus d'importance qu'ils n'en méritent. Les prôneurs de régence, comme celui d'avant-hier, se laissant bien souffleter et pousser hors de la place, ne sont point gens redoutables, malgré le volume de leur voix et la frénésie de leur geste. Nous venons d'indiquer le remède souverain contre

Toutefois il est bon de mettre fin à ces démonstrations. Tous les caractères ne sont pas les mêmes ; à còté d'un Thersite bavard, recevant des soufflets sans trop faire le méchant, on rencontre parfois le coupejarret frappant à la manière des bandits de Naples et de Rome, par derrière et dans l'ombre. C'est ainsi, nous dit-on ce matin, qu'un citoyen patriote a été blessé hier d'un coup de poignard à la cuisse.

Pour grave que soit ce fait, il l'est moins cependant que l'attitude prise aujourd'hui par la Presse. A propos c'une lettre digne et ferme des rédacteurs de la Démocratie relevant une calomnie, M. de Girardin s'expri-

« Les rédacteurs de la Démocratie pacifique tranchent, dans la lettre qu'ils nous adressent, une question dont nous doutons qu'ils aient bien mesuré la portée. « Ils disent

« La Majorité même ne saurait imposer une monarchie, » « S'il arrivait cependant, — la rareté du travail étant devenue si grande, la misère si générale, la faiblesse du pouvoir si manifeste, — que l'Assemblée nationale constituante, étue en vertu d'un décret promulgué par la Gonvernement provissire. le Gouvernement provisoire, ne vit d'autre terme à mettre à l'anarchie que de rétablir la royauté en proclamant la régence, jetterait-on à l'eau la majorité, ou la mitraillerait-on?

« La question est bonne à poser. « Nous la posons.

« Nous enregistrerons les réponses. » E. G.

Voici la nôtre. Avant de souffrir que régence ou monarchie s'implantent de nouveau en France, on nous aura passé sur le ventre à tous. Vous sentez-vous de force à le faire, à le tenter seulement?

Nous sommes explicites, et M. de Girardin nous donne le droit de lui en demander autant. Nous posons donc la question à notre tour en nous adressant à lui-

«Etes-vous au nombre de ceux qui conspirent sourdement pour avoir la régence? la désirez-vous?»

La réponse doit être faite, ce nous semble, par oui ou par non, sans phrases.

Nous demandons encore à M. de Girardin : «Etes-vous compris dans les conciliabules légitimisles par l'ordre desquels on fait une haute paie de douze francs par se-

Nous enregistrerons les réponses.

L'Union ex-monarchique s'empresse aujourd'hui de reproduire un violent article de l'Impartial contre la circulaire de M. Ledru-Rollin. Si l'on en croyait ce journal, nous serions tombés sous le joug d'une dictature odieuse, atroce. La fraternité qui vient de triompher ne serait que cette fraternité qui unissait dans l'agre antique les esclaves chrétiens en attendant que le fouct du maître ou la tenaille du bourreau vint sceller cette union par la fraternité de lu souffrance. La tyrannie d'hier, la tyrannie d'on seul, aurait fait place à la tyrannie de je ne sais combien de maîtres irr. tés. Sont-ce des commissaires que le Gouvernement provisoire envoie dans les départements? Mais ces hommes ont tous à la main le fouct qui vainquit Spartacus.

ont tous à la main le fouet qui vainquit Spartacus.

La raison de tout cela? L'Impartial n'est pas longtemps à la découvrir. C'est que trop souvent dans les

choses humaines la conséquence ment aux prémisses... les hommes aux principes proclamés par eux-mêmes. Cela posé, l'Impartial trouve le moyen de parler de fraternilé et d'égalité; mais on peut voir si son article lui est inspiré par des sentiments de cette espèce? Estce donc par des déclamations d'énergumène qu'on pré-tend coopérer à la fondation de la République? Est-ce en travestissant les meilleures intentions, celles qui prennent leur source dans une conviction profonde et dans un ardent amour de la patrie, qu'on fera croire à ses lecteurs que l'on est réellement démocrate?

En citant cet Impartial, l'Union oublie de nous dire

à ses lecteurs que l'on est réeliement démocrate?

En citant cet Impartial, l'Union oublie de nous dire où il est publié. C'était une nécessité, cependant; il se pourrait que cet Impartial dût être rangé avec les membres du Club républicain pour la liberté des élections. Nous donnions hier le nom de ces républicains de nouvelle couvée. Répétons-en quelques-uns aujour-d'hui: MM. Montépin, duc de Richelieu, duc de La Force, Liadières, duc de Fezenzac, comte d'Anthouard, de Crillon, de Noë, de Vatimesnil, duc de Noailles, comte Beugnot, vicomte Lemercier; duc d'Estissac, Anisson-Duperron, et, pour le couronnement de l'œuvre, Viennet, président.

Ces messieurs républicains jouent là un vilain rôle; nous le leur disons. Sous la monarchie légitime, comme sous celle caractérisée par le vol de la caisse d'épargne, nous avons toujours proclamé notre titre de républicains jusqu'au jour où il plut à ces intègres et nobles hommes dont les noms précèdent de nous l'interdire par une loi, dite de septembre, monument de la bassesse et de la lâcheté de ceux qui la votèrent. Mais aller nous couvrird'un nom qui ne peut être le nôtre? Nous dire alors monarchistes, comme ces grands seigneurs se disent aujourd'hui républicains? Fi donc! Si honteuse manœuvre n'est en usage chez nous. Nous avons toujours méprisé profondément les jésuites, nous le faisons encore. Ils veulent relever la tête; Si nonteuse manœuvre n'est en usage chez nous. Nous avons toujours méprisé profondément les jésuites, nous le faisons encore. Ils veulent relever la tête; qu'ils viennent, nous les attendons. Mais, hélas! nous courons risque d'attendre longtemps. La tactique de ces dignes gens est bien connue : remer le trouble et l'immoralité, provoquer au combat, el, l'heure venue, se sauver comme des lâches et emporter la caisse.

M. Baude, médecin de plusieurs établissements, de par le gouvernement déchu, est aujourd'hui chef de bataillon dans la 5° légion.

M. Baude est prompt à se retourner. Assuré de n'ètre pas même caporal dans la 5°, il se lance vers la cológion et se core modestement domme candidet en

2º légion et se pose modestement comme candidat au grade de lieutenant-colonel.

La présentation a eu lieu hier à la Bourse, et M Baude, avec la désinvolture de reptile qui le caractérise, s'est hâté de prendre la parole afin d'expliquer certains actes qui, prouvés, ne lui permettraient pas même d'être simple garde national dans le dernier rillege de France.

M. Baude a donc pris l'avance afin d'expliquer aux gardes nationaux de la 2º légion qu'il n'avait pris les armes que pour l'ordre, et que, en sa qualité de chef de corps, il n'avait pas d'autre mission à remplir. Cependant, les événements allant à pas de géant, M. Baude s'était trouvé contraint, bien malgré lui, de subir jus-qu'à un certain point la loi de ceux qu'il devait com-

Voici à peu près la version de M. Baude; le bon sens du lecteur est chargé de compléter.

Jusqu'iei tout se passe selon les vieux us : astuce, mensonge, forfanterie, vieilles habitudes enfin; mais la vérité a plus franche allure, et voici ce qu'elle proclame dans la Se légion clame dans la 5º légion.

M. Baude, fort ami de l'ordre comme il le dit, avait tout d'abord parqué sa troupe dans la cour des Miracles, disposition stratégique d'autant plus admirable, qu'un peloton de garde municipale, se divisant pour se placer aux issues, pouvait tout à son aise fusiller la moitié de la garde nationale amenée là par M. Baude, sans qu'il fut possible de se dégager autrement que par des charges à la baïonnette. Etonnez-vous qu'après cette position, que Napoléon lui-même n'eût jamais su trouver, on ne se pose pas comme lieutenant-colonel. L'ambition de M. Baude est donc largement justifiée. Mais bientôt l'odeur de la poudre monte au nez de

maine aux ex-sergents de ville et autres héros ejusdem farinæ? » Cette solde est donnée dans certain hôtel du faubourg Saint-Germain.

Nous enregistrerons les réponses

la troupe de M. Baude. On attend qu'il fasse battre la charge. M. Baude reste immobile, drapé dans son héroïsme d'ordre public. Le bataillon s'impatiente enfin; il est prêt à se mutiner si l'on ne marche à l'enne mit M. Baude se décide alors, comme un singe qu'on fait sauter à coup de fouet.

Arrivé à la caserne de la garde municipale, faubourg Saint-Martin, M. Baude, toujours aussi fort stratégiste que dans la cour des Miracles, range sa troupe de manière à la faire fusiller le mieux du monde par les municipaux. Enfin il faut aller à l'assaut de la caserne, le batailler la voit. M. Baude, saisi alors du besain d'exbataillon le veut. M. Baude, saisi alors du besoin d'ex-poser un nouveau moyen de stratégie, vient prendre les derrières. Malheureusement pour l'art, des con-scrits, le lieutenant Aronshonn, décoré de Juillet, en tête se permettent d'arrêter la manœuvre. On dit même que des paroles très pen parlementaires en de la caserne, le bataillon le veut. M. Baude, saisi alors du besoin d'ex-poser un nouveau moyen de stratégie, vient prendre les derrières. que des paroles très-peu parlementaires auraient résonné aux oreilles du commandant de la 3º légion. On ajoute, horresco referens, qu'on lui a ôté ses épaulettes. Ce qui est certain, c'est que le chef de bataillon de la 5º se présente en épaulettes de laine à la 2º légion pour être étu lieutenant-colonel, apportant comme titre mériteire son amour de l'ordre.

ritoire son amour de l'ordre.

Nous devons compléter cette esquisse. M. Baude, républicain de formes durcs sous le règue de Louis-Phipublicain de formes dures sous le regne de Louis-Philippe, a pourtant su trouver le moyen de se faire nommer d'abord à plusieurs emplois rétribués; puis et toujours en s'étayant sur son républicanisme, il est arrivé à l'honneur d'être élu chef de bataillon dans la 5°. Plus tard, le besoin s'est fait sentir d'être décoré de la Légion d'honneur. Là était le point difficile. Les délégués, en le nommant, avaient exigé de lui la promesse de n'accenter ni faveurs, ni places du gouvernement.

gues, en le nommant, avaient exigé de lui la promesse de n'accepter ni faveurs, ni places du gouvernement. Comment faire pour ne pas heurter les électeurs et n'être point privé de la précieuse éloile? Ici se révèle toute l'habileté de M. Baude. Il assemble les électeurs; dans un discours brûlant de patriotisme, en paroles, il leur fait entendre qu'il en appelle à leur volonté souveraine, au serment de l'honneur, et qu'il n'acceptera rien que de leur exprès consentement. consentement.

consentement.

L'auditoire est enchanté. Chacun d't du bien du patriote fidèle à ses engagements. Alors, profitant habilement des bonnes dispositions de l'assemblée, le chef de bataillon dévoué laisse entendre à demi-voix d'abord, puis avec plus d'extension, que le refus d'autorisation pourra lui être préjudiciable, que le gouvernement fera porter au chef la peine que les délégués auraient seuls méritée. M. Baude perdra ses places par la faute de ses électeurs et alors... alors la logique de circonstance, coulant comme d'un robinet de fontaine, les bons délégués, ne voulant pas avoir sur la conscience le remords d'avoir réduit à la portion congrue un patriote dévoué, lui accordint l'autorisation d'accepter la croix d'honneur.

Avis aux gardes nationaux de la 2º légion.

Avis aux gardes nationaux de la 2º légion.

Actes officiels.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

Le Gouvernement provisoire arrête : M. Vavin, ancien député de Paris, est nommé liqui-dateur général et chargé de l'administration provisoire des biens de l'ancienne liste civile et du domaine pri-

Les fonctions de M. Vavin, sur sa demande formelle, seront gratuites.

Fait à Paris, le 12 mars 1848.

Les membres du Gouvernement provisoire.

Par arrêté du Gouvernement provisoire de la République, en date du 14 mars, ont été nommés :
Premier président de la cour d'appel de Nîmes, M.
Teulon, conseiller à la même cour, en remplacement de M. de Daunant, démissionnaire;
Avocat général à la cour de description de la cour de de la cour de la République de la République, en date du 14 mars, ont été nommés :

Premier président de la cour d'appel de Nîmes, M.

Teulon, conseiller à la même cour, en remplacement de M. de Daunant, démissionnaire;

Avocat général à la cour de cassation, M. Montigny, avocat à la cour d'appel de Paris, en remplacement de M. Benoît Champy, non acceptant;

Procureur général près la cour d'appel de Besançon, M. Jobard, président de chambre à la même cour, en remplacement de M. Colhère.

remplacement de M. Golbéry; Procureur général près la cour d'appel de Dijon, M. Pe-

tit (Auguste), avocat, en remplacement de M. Gre-Procureur général près la cour d'appel de Poitiers, M. Diault, avocat, en remplacement de M. Allain

Procureur général près la cour d'appel de Limoges,

M. Allègre, avocat;
Conseiller à la cour d'appel de Besançon, M. Farjas, commissaire du gouvernement près le tribunal de première instance de Sainte-Menehould, en remplacement de M. Varin, admis à faire valoir ses droits

Avocat général à la cour d'appel de Poitiers, M. Pontois, avocat, en remplacement de M. Lavaur, qui a été apcommissaire du Gouvernement près le tribunal de première instance de Lyon (Rhône), M Chanay (Philibert), avocat, en remplacement de M. Rieff;

Ayuntamiento de Madrid

Substitut du commissaire du Gouvernement près le tribunal de première instance de Gien (Loiret), M. Moreau (Jules), avocat, en remplacement de M. Leddet

Substitut du commissaire du Gouvernement près le tribunal de première instance de Pithiviers (Loiret), M. Genty fils, avocat, en remplacement de M. Fou-

Substitut du commissaire du Gouvernement près du tribunal de première instance de Montargis (Loiret), M. Rochefontaine (Hector), avocat à Orléans, en rem-placement de M. Réad, appelé à d'autres fonctions; Commissaire du Gouvernement près le tribunal de première instance d'Orléans (Loiret), M. Baudouin

(Louis), avocat, en remplacement de M. Yver: Substitut du commissaire du Gouvernement près le tribunal de Charleville, M. Daunoy, substitut à Sarre-guemines, en remplacement de M. Stévenin, démis-

Substitut du commissaire du Gonvernement près le tribunal de Sarreguemines, M. Decous (Charles-Etienne), avocat, en remplacement de M. Daunoy, appelé à Charleville;
Substitut du commissaire du Gouvernement près le tribunal de Rhétel, M. Hureaux (Alexandre-Eugène), avocat, en remplacement de M. Robert, appelé à avocat, en remplacement de M. Robert, appelé à

avocat, en remplacement de M. Robert, appelé à d'autres fonctions

Substitut du commissaire du Gouvernement près le tribunal de Rocroi, M. Ninnin, avocat à Sedan, en remplacement de M. Pidancet, révoqué;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Libourne (Gironde), M. Gros, avoué près le même siége, en remplacement de M. Dufort, décédé.

— Par arrêtés de la même date, ont été nommés :

Juge de paix du canton sud de Versailles, arrondissement de ce nom (Seine-et-Oise). M. Musein (Achèl-

ment de ce nom (Seine-et-Oise), M. Musnier (Achil-le), ancien avoue, en remplacement de M. Allain;

Juge de paix du canton nord-ouest d'Orléans (Loiret), M. Bordas (Didier-Louis-Christophe), juge suppléant au tribunal de première instance d'Orléans, en rem-placement de M. Tisserant, non acceptant;

Juge de paix du canton d'Orgères, arrondissement de Châteaudun (Eure-et-Loire), M. Gandrille, ancien notaire, en remplacement de M. Barillon, démis-

Juge de paix du 2° canton de l'arrondissement de Metz, M. Rémond (Alexis), ancien avoué, en remplace-ment de M. Gougeon, démissionnaire.

Interieur.

Paris, le 14 mars.

Commission de gouvernement pour les travailleurs.

En réponse à plusieurs lettres qui leur ont été adressées de différents points de la France, les président et vice-président de la commission de Gouvernement pour les travailleurs font savoir, une fois pour toutes, que, par le décret du 2 mars 1848, la durée du travail, dans tous les ateliers, a été fixée uniformément à onze heures pour les départements.

Ce 14 mars 1848.

Les membres du Gouvernement provisoire.

D'après un décret du Gouvernement provisoire, suivi d'un arrêté du ministre de la guerre, les nominations indiquées ci-après viennent d'avoir lieu dans l'administration centrale :

Le général de division Randon est nommé directeur des affaires d'Algérie; Le citoyen Fellmann, chef du bureau de l'administration générale et des affaires arabes, est nommé sous-directeur des affaires d'Algérie; il conservera son trai-tement actuel et la direction de son bureau;

Le citoyen Larabit est nommé sous-directeur du personnel et des opérations militaires.

Compte rendu des Clubs.

SOCIÉTÉ DES DROITS DE L'HOMME.

(Aux Arts et Métiers.)

Séance du 13 mars. - Lecture du procès-verbal. Le procès-verbal est adopté.

Le citoyen Guyon, président, fait une observation sur la question posée hier par le citoyen Marx, celle de savoir si la Société des Droits se passerait des autres clubs pour formuler les demandes qu'ils auraient à faire au Gouvernement provisoire. — Il répond à celte question, d'une manière affirmative.

citoyen Marx sur les insignes des grades des officiers. Le citoyen Chilmann dit qu'avant de traiter cette question, il importe de savoir le résultat de l'adresse on a l'ordre du jour est la proposition du qui a dû être présentée au Gouvernement provisoire par les délégués des clubs réunis, à l'objet de reculer

les élections. Le citoyen Leclerc demande que les candidats qui se proposeront pour la garde nationale viennent dans le sein de la société faire leur profession de foi.

Un citoyen délégué du comité démocratique de la 6º légion demande qu'une commission de douze membres se rende dans le sein du comité pour s'entendre sur les élections.

Le citoyen Guyon, président, donne connaissance à l'assemblée d'un placard qui convoque les compagnies dissoutes de grenadiers et voltigeurs pour demain, 46, afin de présenter des observations au Gouvernement sur la dissolution desdites compagnies.

Un citoyen faisant partie d'une compagnie de voltigeurs dit que ceux-ci ne protestent pasafin de conserver leurs insignes et leurs unifermes, mais bien parce que

leurs insignes et leurs uniformes, mais bien parce que la mesure du Gouvernement les éloigne des hommes qu'ils connaissent, et qu'ils ne sauront sur qui porter

Le citoyen Chilmann dit que si les compagnies d'élite ont fait cette démarche, c'est dans le but de rester comme par le passé une réanion d'hommes à part,

d'hommes distingués, d'hommes comme il faut. Le citoyen Benoît se plaint qu'à la 4º compagnie de la 6º Légion, il a vu se présenter comme candidat aux élections préparatoires un homme bien connu pour ses opinions anti-républicaines, et quand il a voulu s'opposer à l'élection, sa voix, à lui Benoît, a été élouflée par une forte cabale.

Le citoyen Gonnor reproduit les mêmes faits que le citoyen Benoît, et ajoute que dans une assemblée de gardes nationaux, rue Saint-Laurent, un garde national a voulu faire sortir les gardes nationaux non habillés, disant qu'on avait convoqué seulement les gens habillés. Le citoyen Gonnor a protesté vivement ; « Vous nous méconnaissez maintenant, a-t-il répondu; vous nous repoussez. Il n'en était pas ainsi quand sur vos

portes était écrit : armes données. » Un citoyen délégué par le comité démocratique du sixième arrondissement vient demander que la société délègue douze membres du club qui se réuniront aux autres clubs de l'arrondissement pour s'entendre sur les choix qu'on devra faire afin d'obleuir ainsi des

chefs dévoués à la République.

Le citoyen Delettre prend la parole pour déclarer que, contrairement au décret du Gouvernement provisoire, qui ordonne que les mairies restent ouvertes jusqu'à minuit pour les inscriptions des citoyens sur les rôles de la garde nationale, plusieurs citoyens se sont présentés hier soir, 14 mars, à dix heures et demie à la mairie du 5° arrondissement, rue de Bondy, et qu'il leur a été répondu- que les bureaux étaient fermés. Un de ces citoyens se nomme Lerouge, tourneur, foutburg Saint Martin. faubourg Saint-Martin, 99.

Le citoyen Fontaine, qui fait partie de la garde arbaine et se disant envoyé par le citoyen Caussidière, préfet de police, vient dire que la garde urbaine ne sera pas armée, et se perd dans une dissertation sans fin et sans but, au milieu de laquelle le président est contraint de lui retirer la parole.

Le citoyen Gosselot propose, d'après la demande du comité du 6° arrondissement, d'envoyer douze membres pour former les élections préparatoires. Le citoyen Bouchereau dit que les élections prépa-

ratoires faites jusqu'à ce jour sont nulles par le fait, puisque les compagnies ne seront plus ce qu'elles sont. Le citoyen Chilmann pose la question de savoir si on se décidera à nommer des délégués près du comité d'élection du 6e arrondissement.

Le citoyen Baillet s'oppose à la nomination de délé-gués, et dit que la societé des Droits de l'homme ne peut être ainsi à la disposition de tous les comités, de toutes les réunions qui demanderaient son concours.

Le ciloyen délégué dit que les membres du comité de la 6° légion sont bien connus : c'est à eux qu'on doit les nominations des citoyens Arago et Carnot, et il renouvelle sa proposition d'envoyer des délégués.

Le citoyen Chilmann fait observer que deux comités ont adressé à la Société la même demande, et il propose de nommer douze délégues dans chacun des deux comités.

Le citoyen Guyon dit qu'on ne peut nommer que des membres de la Société et propose qu'ils soient nommés par les membres du bureau.

Il n'y a point d'opposition.

Le citoyen Hallot demande que cette commission soit permanente et se rende aussi dans les autres arrondissements.

On reprend la discussion sur les insignes des officiers, formulée hier par le citoyen Marx.

Le citoyen Bouchereau appuie la proposition du citoyen Marx, savoir : que les épaulettes et autres insignes des officiers soient données par la compagnie et restent sa propriété, afin de mettre les grades à la portée de toutes les fortunes.

La question, mise aux voix, est adoptée à l'unani-

Ordre du jour du 16.

L'organisation de la garde urbaine, ses éléments, ses insignes.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Le secrétaire, BLU.

Un nouveau club vient de se constituer, hier soir, dans l'amphithéâtre de l'Ecole de droit. Il est presque entièrement composé d'étudiants. Il porte le nom de club Souflot. Les séances se tiennent le vendredi et le mardi à 7 heures du soir.

La deuxième séance du club de l'Institut oratoire, présidé par le citoyen Emile Lambert, aura lieu jeudi 16 mars, à deux heures, rue Duphot, 12, près

Les anciens élèves de l'École Polytechnique ont formé un club.

Leur réunion pour le constituer a eu lieu hier, au foyer de l'Opéra, sous la présidence de l'honorable citoyen Cordier (du Jura), élève de la fondation.

On nous annonce la formation de clubs dans les communes de la banlieue de Paris. Quelques-uns de nos amis se sont chargés d'en aider la formation sur l'invitation qui leur en a été faite.

D'autres clubs vont se former en province, dans l'Orléanais. Nos amis de Paris ont été invités à les or-

Les Travailleurs, club du neuvième arrondissement, ont maintenant deux afeliers, au Prado et aux Acacias. Leur prochaine séance aux Acacias, rue Saint-Antoine, 104. aura lieu mercredi 13 mars, a sept heures précises du soir. L'entrée, à l'un comme à l'autre, est libre pour tous les citoyens.

CLUB RÉPUBLICAIN DE BATIGNOLLES.

(14 mars.)

La séance est ouverte à sept heures et demie. Le procès-verbal est lu et adopté.

Deux propositions ont été déposées au bureau. La première ne peut être lue, vu le défaut de signature; la deuxième porte accusation d'aristocratie financière sur les membres du bureau d'un autre comité de Batignolles. Le citoyen Joclin, vice-président de ce co-mité, prend la parole pour fait personnel et réfute la lecture, et le citoyen Angelot, vice-président du club, appuie sur cette idée qu'il n'y a pas de divisions entre es différentes réunions, et que s'ils ne viennent pas à nous, nous irons à eux.

Le citoyen Baillement demande que ceux des assistants qui sont ouvriers choisissent des officiers parmi eux, de même que, pour plus tard, ils choisissent des candidats pour l'Assemblée nationale. — Approuvé. Le citoyen Charles Frossard appuie sur l'importan-

Le citoyen Charles Frossard appute sur l'importan-ce des élections de la garde nationale, puisque c'est sur elle que devra s'appuyer l'assemblée nationale qui, formée du peuple et par le peuple, devra s'appuyer sur le peuple. Or, le peuple c'est la garde nationale : de là le choix des officiers doit être le plus sévère possible. Le citoyen Ch. Frossard propose que les conditions à exiger des candidats soient des garanties de patriotis-me, par profession de foi : autant que possible. l'indéexiger des candidats soient des garanties de patriotisme, par profession de foi ; autant que possible, l'indépendance de position; pour les officiers supérieurs, une certaine habitude des armes; enfin il est demandé que les officiers jusqu'aux capitaines soient d'un âge mûr, tandis que les autres chefs seraient des jeunes gens; pour tous de l'énergie et de la fermeté.

Le citoven Dormoy, après une longue équipération

gens; pour tous de l'energie et de la fermeté.

Le citoyen Dormoy, après une longue énu nération des faits antérieurs à la révolution de 48, appuie, par les mêmes motifs que le préopinant, sur l'importance de la garde nationale. Il propose pour colonel le citoyen Depouillie, pour lieutenant-colonel Buisson, remplissant tous deux provisoirement ces fonctions.

Le président invite les candidats à faire leur profes

Le président invite les candidats à faire leur profession de foi.

Le citoyen Buisson raconte ses antécédents, qui sont fort honorables et annoncent le plus pur patriotisme. Il a fait ses preuves. Après plusieurs interpellations, auxquelles il répond avec franchise et dignité, sa candidature paraît approuvée,

Le citoyen Depouillie sera entendu demain. Le citoyen Lemarchand propose le citoyen Droux pour chef de bataillon. Le citoyen Joclin accuse le citoyen Droux de ne point s'être conformé au décret du 2 mars, et d'avoir fait travailler des ouvriers 11 heures au lieu de 10. Le citoyen Droux déclare renoncer à la candi-dature de chef de bataillon, et demande seulement à être maintenu capitaine de sa compagnie. Il nie l'ac-cusation, qu'il réfute, et veut ensuite faire observer que ce dècret empêche les manufacturiers de vivre et les amène tout droit à une banqueroute. Le citoyen président retire la parole au citoyen Droux, comme se trouvant en contradiction avec l'article constitutif du club qui défend d'incriminer les actes du Gouvernement provisoire.

Le citoyen Delavigne est proposé comme chef de ba-taillon. Il fait sa profession de foi et répond à diffé-rentes interpellations. Il promet d'être toujours de l'a-vis du bataillon. Interpellé si, en cas de réaction ayant pour but de ramener en France une monarchie ou la réponde il marchorait et aveilement le bataillem à volen. régence, il marcherait et exciterait le bataillon à voler la République, il répond : « Oui, je le jure! »

Lecture est faite d'une proposition tendant à faire

nommer spécialement les anciens soldats d'Afrique. - Refusée. Pas d'exclusion.

> Le secrétaire du club des Batignolles, CH. FROSSARD.

Candidats proposés à la séance : Les citoyens: Edmond Frossard, rue de la Paix, 2 ter, à Batignolles; Vincent Varenne, rue des Carrières, 10, id.; Henrionnet, rue Moncey, 5, id.

CLUB DES HOMMES LIBRES.

(Nouveau club, bâtiment de la nouvelle mairie à Batignolles, le jeudi.)

Séance du 14 mars. - Le club des Hommes libres a, dans sa séance d'hier, sous la présidence du citoyen Lefèvre, débattu la que tion de savoir si on admettrait

les troupes dans Paris, ou si au contraire elles seraient maintenues éloignées de la capitale.

Après une discussion très-longue, où plusieurs orateurs ont montré un véritable talent, il a été admis par une grande majorité du club, que l'on devait admettre en principe que les troupes ne devraient pas entrer dans la capitale, siége des délibérations de la Républi-

que.

Dans cette grave question ont successivement pris la parole, savoir, pour l'admission :

Langres, Colfavre, Gimard, Vigeron.

Contre : Langrand, Lefèvre, Seraillette.

Le citeyen Colfavre proposait l'admission, mais à la condition que le commandement serait donné au commandant de la garde nationale, et qu'il y aurait une fusion dans le service.

fusion dans le service. Le citoyen Langrand a proposé l'éloignement non pas comme exclusion, mais comme mesure de sureté, et a demandé que le peuple de Paris votat une adresse à l'armée pour lui faire connaître loutes ses sympathies et lui expliquer les motifs de prudence qui faisaient désirer son éloignement.

C'est cette proposition qui a été adoptée. Le président. LEFÈVRE.

SOCIÉTÉ POPULAIRE DE MONTROUGE.

Séance du 13 mars. - Oette séance, destinée à de graves et sérieuses discussions, a été, à son début, troublée par des malveillants soudoyés par l'autorité existante contre le mauvais esprit duquel on avait protesté. Les citoyens Fichon et Frédéric Gérard, ont porté l'accusation, qui a été approuvée par l'assemblée, et elle a adressé au ministre de l'intérieur une demande de destitution de l'autorité municipale pour y substituer des fonctionnaires connus par leur patriotisme, qui puissent donner aux élections une direction favorable au salui de la République.

Une vingtaine de perturbateurs, trop lâches pour oser employer la violence, ont cherché à empêcher, par leurs interruptions, la rédaction et l'adoption de la pétition présentée ce matin au citoyen Ledru-Rollin; mais leur mauvais vouloir a été comprimé par les hons citoyens, et le vote a eu lieu malgré leur opposition. Ces menées, qui se sont prolongées pendant toute la soirée, ont obligé le président à lever la séance. Plu-sieurs patriotes, parmi lesquels on nous a signalé des hommes éprouvés, se sont mêlés aux perturbateurs,

ns entre nt pas à

s parmi

sent des

portan-

ie c'est ale qui,

yer sur e : de là

ossible.

itions à

triotis

l'indé-érieurs,

emandé

un âge jeunes

ération

ie, par ortance

le ciisson, ons. profes-

ui sont otisme.

ations, sa can-

x pour

itoyen mars,

u lieu

nent à

e l'ac-server

vre et

itoyen

ıme se

verne-

de ba-

difféle l'aavant

pour faire

rique.

lix, 2

rriè-

Bati-

ltrait

aient

ora-

ıbli-

pris

àla

om-

non eté, esse

rité

rté

, et

nde

sti-

ne, VOur

par

la

la u-

es

ouvé.

des autorités municipales, qui se sont hautement van-tées de dissoudre violemment la société.

Il faut espèrer que l'autorité supérieure interviendra pour empêcher le retour de ces désordres, qui peuvent avoir les résultats les plus graves.

Le président :

BOITARD.

SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE.

Bureau du club de la Villette. Citoyens Lavaud, président; Blachette, vice-président; Colombel, vice-président, ouvrier; Mallet, secrétaire; Ferrand, secrétaire; Huvelle, trésorier.

CLUB DE NEUILLY.

La commune de Neuilly a inauguré dignement l'ouverture de son comité patriotique, formé par les soins du citoyen Girard, nommé commandant provisoire de la garde nationale. Un bureau a été formé. Les membres en ont été pris dans tous les rangs de la société. Là, encore une fois, s'est trouvée justifiée cette sublime devise : Liberté, Egalité, Fraternité.

La séance s'est ouverte par une improvisation toute pleine de ce noble et pur patriotisme dont tous les ouvriers ont fait preuve dans ces derniers temps. Elle a été vivement et chaleurement applaudie, et le nom de M. Molé, ouvrier en porcelaine, qui l'a prononcée,

de M. Molé, ouvrier en porcelaine, qui l'a prononcée, restera longtemps gravé dans la mémoire de ceux qui assistaient à cette séance patriotique.

S'adresser, pour les communications, aux citoyens Enault-Bethmont, 29, rue d'Armaille aux Thernes; Sa-nis, 5, rue de la Révolte, à Sabtonville, secrétaires du comité central de la ville de Neuilly.

Neuilly, le 14 mars 1848.

L'un des secrétaires. ENAULT-BETHMONT.

CLUB DE L'EMANCIPATION DES PEUPLES.

Dans tous les clubs, les questions les plus brûlantes d'actualité se traitent journellement et amènent des décisions plus ou moins solidement étayées par une discussion générale établie entre les citoyens présents. Dans celui de l'Emancipation des peuples, au contraire, ces questions, mal choisies, mal étudiées, mal posées, trainent en longueur et passent presque toujours irrésolues. Le temps se perd en rappels à l'ordresolues. jours irresolues. Le temps se perd en rappeis a l'ordre, en protestations, en discours de parade; les citoyens sérieux s'épuisent à vouloir régler la marche des délibérations, que le président ne semble pas savoir conduire, et se lassent de viser à un but impossible à atteindre au milieu du tumulte des petits intérêts froissés et de la colue des petites passions mises en jeu. On dirait d'une réunion d'écoliers jouant au club.

Nous voudrions voir l'assemblée de la salle d'Antin Aous voudrions voir l'assemblée de la saile d'Antin se préoccuper plus sérieusement des grandes questions à l'ordre du jour. Mais pour que cette réunion soit forte et puisse prendre le rang honorable auquel elle a droit dans la liste des grands clubs de Paris, il faut qu'elle ausse à tous les citoyens présents, membres ou non la faculté de reure sur tenules entre puis de la faculté de reure sur tenules entre productions de la faculté de reure sur tenules entre par le faculté de reure sur tenules entre productions de la faculté de reure sur tenules entre productions de la faculté de reure sur tenules entre production de la faculté de reure plus entre production de la faculté de reure sur tenules entre les entre de la faculté de reure peut le contre de la faculté de reure peut le contre de la faculté de l non, la faculté de voter sur tous les sujets mis en délibération. Les citoyens sont libres de former une association entre eux et d'en exclure toute personne étrangère; mais ils ne le sont pas d'appeler une imposante manifestation publique pour la faire servir passivement à la consécration des votes d'une minori-

reservement à la consecration des votes d'une minorité inquiète, tracassière et peut-être factieuse.

Cela soit dit en thèse générale.

Nous adjurons donc le club de l'Emancipation des peuples de tenir séance tous les jours; de laisser à tous les citoyens présents la faculté de disculer et de voter, ou s'il y a nour le moment empéchament mainer. ou, s'il y a pour le moment empêchement majeur (ce que nous ne saurions croire), de n'admettre provisoiement que les citoyens membres du club et porteurs d'une carte nominative.

SOCIÉTÉ RÉPUBLICAINE DU FAUBUURG SAINT-DENIS.

(Tous les lundi, mercredi, vendredi, à 8 h. - 500 m.)

Séance du mercredi 15 mars 1848. - La société a résolu, sur la proposition des citoyens Durand et Michel, que « le Gouvernement serait invité à prendre telle mesure qu'il jugerait convenable pour que les propriétaires soient tenus de verser à la caisse natio-nale d'escompte les six mois d'avance qu'ils sont dans l'us ge d'exiger de leurs locataires. Cette mesure s'apl'usige d'exiger de leurs locataires. Cette mesure s'appliquant aux propriétaires d'environ 60,000 maisons qui existent à Paris, produira. à raison de 4,000 fr. par maison (base minime), 60 millions. Les intérêts de cette somme seront versés dans la caisse des invalides du travail. » Cette résolution sera communiquée aux autres clubs, qui seront invité à l'appuyer.

La société a résolu, sur la proposition du citoyen Labellière, que le Gouvernement serait invité à presser l'exécution de la loi de 1854 qui exige des propriétai-

l'exécution de la loi de 1834 qui exige des propriétaires l'établissement de trottoirs devant leurs maisons. Cette mesure, s'appliquant environ à 4,800 maisons, produira immédiatement du travail pour ceux qui en manquent. Cette résolution sera, comme la précéden-te, communiquée aux autres clubs, qui seront invités

La société a ensuite décidé que tout homme qui voudra se présenter aux élections fassent connaître sa

profession de foi avant le 20 mars courant.

La société a déclaré également qu'elle était étonnée que des citoyens se soient arrogés le droit de se constituer en comité central des élections sans avoir reçu un mandat du peuple; la société ne reconnaîtra pour comité électoral que celui qui sera l'expression de la volonté de tous les clubs de Paris.

Ces deux propositions ont été faites par le citoyen Maillead

Dans ce moment, le citoyen Allard est venu annon-cer à l'assemblée qu'il venait de rencontrer sur le boulevard Saint-Martin des groupes de gardes nationaux

croyant avoir affaire à une société organisée pour faire la contre-révolution: de là leur irritation; mais ils ont bientôt été détrompés. Cette manœuvre habile émane des autorités municipales, qui se sont hautement vantre de ce département. Cette nouvelle a produit dans l'assemblée une émotion générale, et immédialement, sur la motion du citoyen Allard, l'assemblée s'est dé-clarée en per manence, et des délégués ont été envoyés dans les autres clubs pour les inviter à prendre la mê-me mesure, afin que si la nouvelle était confirmée, une manifestation puissante puisse avoir lieu de suite, en se rendant en masse à l'hôtel de ville, pour protes-ter coutre la démarche des gardes nationaux, qui nous a semblé réactionnaire.

Le président, MAILLARD. Le secrétaire, DAMBEL.

Les étudiants commissaires organisateurs de la ma-nitestation du 22 fevrier ont aujourd'hui, par voie d'é-lection, constitué un comité chargé de s'entendre avec les différents comités de Paris pour faire triompher daos les élections de la garde nationale et de l'Assem-blée constituante les républicains les plus éprouvés. Demain ce comité publiera un manifeste. Les mambres de ce comité sont les citoyens : N. Bourgeon, cloître St Benoît, 21; Mangin, rue du Petit Beurbon, 16; Prosper Vernet, rue Christine, 10; F.-C. Moins, rue St-Jacques, 124; Dozon, rue de Fleurus, 5; Al. Charvet, rue Dauphine, 26; Melvil-Bloncourt, passage du Commerce, 2; Alex. Isambert, rue Christine, 10; Emile Vaïsse, rue de Reaupe, 43; Danicourt, que de Vangirard, 40. rue de Beaune, 15; Danicourt, rue de Vaugirard, 40.

Ces jours derniers, la ville de Saarlouis, patrie de l'illustre maréchal Ney et devenue prussienne par les infâmes traités de 1815, a été témoin du degré d'affection que la troupe porte dans le cœur pour son monarque. Un bataillon du 50° de ligne était passé en revue par son colonel sur l'esplanade, dont tous les arbres viennent d'être rasés. Au moment du défilé, le colonel donne le signal et l'exemple du fameux cri de Vive le roi! Mais voyez la chance : à peine vingt sous-officiers et dix officiers répondent à ce noble étan. Le colonel, furieux d'en être pour ses frais de courtisanerie, se furieux d'en être pour ses frais de courtisanerie, se retourne vers ses soldats et leur dit : « Mes enfants, vous n'étes guère dévoués à votre roi! »

LES MILICIENS SE SONT MIS A RIRE. Est-ce clair?

Les citoyens blessés dans les journées de février, qui désirent être soignés aux Tulleries, transformées en hôtel des invalides civils, adresseront par écrit leurs demandes d'admission au conseil médical de l'hôtel, guichet du pont National, au citoyen directeur

La Réforme publie la lettre suivante ;

Mon nom a été mis sur la liste des membres du co-mité central des élections générales sans que j'aie été prévenu. Occupé ailleurs par d'autres fonctions, je dédare ne pas pouvoir accepter ma nomination dans le bureau de ce comité.

Signé A. BARBES.

Paris, le 14 mars 1848.

A mes amis connus et inconnus qui m'offrent leurs suffrages.

Je les accepte, vos suffrages, — non pour moi, voué en ce moment à un devoir sacré, l'histoire de la patrie, — mais pour mon fils d'adoption, mon gendre, mon unique collaborateur depuis huit ans, POULLAIN

DUMESNIL-MICHELET, qui est moi-même.

« Il vaut mieux que vous, parce qu'il est jeune,» me disait l'autre jour notre cher et immortel Béranger. — Il faut des hommes jeunes, neuls et de forces entières.

La nouveile assemblée doit représenter par l'âge le rajeunissement de la França. jeunissement de la France.

Mon gendre, après ses études de droit, s'est fermé la carrière du barreau. Le serment à la royauté a été pour lui un obstacle insurmontable.

S'il n'est point connu encore parmi nos plus émi-nents écrivains, c'est qu'il a uniquement travaillé pour

Il s'est donné à moi. Je le donne à la France. Nous nous devons tout entiers et sans réserve à la patrie. Ma vie appartenait déjà à son histoire. Je lui offre bien plus aujourd'hui : mon avenir, le fils de ma pensée.

Salut fraternel,

10 mars 1848.

J. MICHELET,

Professeur au collège de France.

Riches qui restez sourds à l'appel du Gouvernement provisoire de la République, lisez et méditez!

M. le rédacteur, Le Gouvernement provisoire de la République francaise ayant fait connaître, par un rapport du ministre des finances, le triste état dans lequel le Gouvernement qui vient de tomber a laissé la France, je vous prie de faire savoir que je mets à la disposition du Gouvernement provisoire 400 fr. que j'ai à la caisse

d'épargne. Signé Joubinaux, ouvrier corroyeur, faubourg du Temple, 20. (National.)

Le Gouvernement a besoin d'argent. Je possède à la caisse d'épargne de Dunkerque 975 fr. 05 c. (sous le n° 1,456); je prie le Gouvernement de vouloir bien accepter cette somme, qu'il me remboursera quand il voudra. Je pensais ne plus faire partie de la garde na-tionale l'année prochaine (j'ai 55 ans); maintenant je resterai tant que je pourrai porter mon fusil.

DUNAIR (Michel-Marie), à Dunkerque.

(Moniteur.)

Extrait d'une lettre adressée au Gouvernement pro-visoire par M. Grebus, principal du collége de Château-

« Je paie 100 fr. de contributions foncières; j'offre de payer annuellement le double de cette somme tant que le Gouvernement croira devoir accepter cette modeste offrande, et je souhaite que mon exemple trouve de nombreux imitateurs »

Vous voyez, riches, le peuple, ce pauvre peuple, qui ne craignait pas d'exposer sa vie au jour du danger, venir vous donner aujourd'hui encore un sublime exemple de dévouement. Il sacrifie tout ce qu'il possède, il se dépouille de ses moindre épargnes pour sauver et soutenir la République. Imitez-le donc! Ne consulter par verte soutenir la République. sultez que votre patriotisme, et venez déposer sur l'au-tel de la patrie les priviléges de votre fortune, comme vos ancêtres déposèrent ceux de leurs parchemins la nuit du 4 août 1789. Apprenez au monde que la France n'a pas dégénéré.

Inscription des ouvriers pour la garde nationale. Arme-

On remarque dans certaines mairies de Paris une lenteur, une inertie, qui pourraient être prises comme mauvais vouloir. Les ouvriers sont obligés de revenir pour se faire inscrire; parfois on met leurs noms sur des feuilles volantes, au lieu du registre ad hoc; enfin, quand ils sont inscrits, on ne les arme pas. Deux ci-toyens de la 11º légion sont venus aujourd'hui nous affirmer que des ouvriers inscrits depuis quinze jours

ne sont pas armés encore.

Cependant les élections approchent. Le recensement, si l'on nous dit vrai, a été fait avec une négligence répréhensible. Rarement. dans les habitations, les recenseurs sont montés au 2º étage; le reste des maisons a

ditions suivantes

De pareils oublis, s'ils ont eu lieu partout, tendent non-seulement à réduire le nombre des électeurs, mais encore à fausser les élections. Nous demandons au Gouvernement s'il ne serait pas sage de reculer les élect ons. Les ouvriers qu'on rebute ne savent encore pour qui voter. Cette tactique, adoptée par les élus du juste-milieu pour escamoter des grades, ne nous paraît pas devoir être tolérée. pas devoir être tolérée.

Sous le titre de : LIGUE DU SALUT SOCIAL, le citoyen Arthur Bonnard vient de publier une lettre à l'adresse du baron James de Rothschild. Nous nous proposons d'entrer à ce sujet dans quelques détails qui ne seront pas sans utilité, au point de vue de l'organisation du travail, pour la masse des travailleurs et celle des commerçants. Cette lettre est tirée à 100,000 exemplaires. Nous en parlerons demain.

Nous recevons communication de la lettre suivante, qui vient d'être adressée au ministre des finances, et que nous signalons à l'attention du public comme un moyen ingénieux, prompt, efficace et d'une applica-tion facile pour remédier à la crise financière:

Au citoyen ministre des finances.

Citoyen ministre, Aux termes d'un décret rendu le 9 mars courant par le Gouvernement provisoire, les forêts, bois, terres, corps de fermes, etc., qui composent les biens de l'an-cienne liste civile, pourront être aliénés dans les con-ditions suivantes.

Un quart comptant à payer par chaque acquéreur, trois quarts à échéance d'un an, avec garantie de l'Etat, qui aura la faculté de négocier les valeurs données en paiement. Plusieurs objections sérieuses se présentent à l'esprit en lisant ce décret. Voici les prin-

1º Je suppose que ces biens soient vendus par voie d'adjudication, ce qui est le mode le plus prompt, la éalisation de ces ventes partielles demandera encore beaucoup de temps, car il pourra se faire : ou que le

neadcoup de temps, car il pourra se laire: ou que le prix d'estimation ne sera pas partout couvert par les enchères, ce qui obligerait à des délais, ou que cette estimation sera au-dessous de leur valeur réelle, ce qui serait une perte pour l'Etat.

2º Il existera dans l'esprit de beaucoup de gens (et ceux-là seront en majorité) une certaine répugnance à se rendre adjudicataires de biens qu'on ne manquera a se rendre adjudicatares de biens qu'on ne manquera pas d'assimiler aux anciennes propriétés nationales, dont on se rappelle l'incroyable dépréciation. Cete ob-jection, toute puérile, puisqu'elle se trouve levée par un décret qui a force de loi, en sera une sérieuse pour un grand nombre d'acheteurs, qui, par la raison que ces prepriétés ont été de tout temps l'apanage des têtes couronnées, supposeront qu'à une époque donnée un pouvernement pouvernées de la courage des des des nouveau gouvernement pourrait élever des difficultés à cet égard. Tout cela est pitoyable; mais pour quicon-que connaît les mœurs défiantes et timorées de la plupart des capitalistes, dans les départements surtout, cette objection est radicale.

5º Enlin, l'Etat perdra évidemment une somme importante sur la négociation des valeurs à échéance, sans compter qu'il s'expose à des remboursements possibles ou à des expropriations lentes et ruineuses.

It faut au trésor de l'argent comptant et non des valeurs à terme

Il faut que le Gouvernement soit certain d'une réalisa-tion prompte, définitive, sur une estimation invariablement fixée, réalisable en espèce.

Voici un moyen certain d'atteindre ce double but et d'attirer en France les capitaux étrangers

Je base mon opération sur 300 millions de francs, ne connaissant pas encore, même approximativement, l'estimation des biens de l'ancienne liste civile, dont vous devez fournir le chiffre dans un bref délai, et auxquels il pourrait être ajouté des biens de l'Etat dont l'aliénation est également facultative aux termes d'un autre décret. La proportion du capital supposé suivrait le chiffre de cette estimation, qui sera loyale et sincère comme tous les actes émanant du Gonveret sincère comme tous les actes émanant du Gouver-nement de la République.

Ces trois cent millions seraient divisés en 25,885 lots de différentes valeurs, depuis cinq mille francs jusqu'à

En voici la division théorique :

10	lots à	1,000,000 fr.	10,000,000 f
25	lots à	500,000	12,500,000
50	lots à	250,000	12,500,000
100	lots à	200,000	20,000,000
200	lots à	100,000	20,000,000
500	lots à	50,000	25,000,000
4,000	lots à	25,000	25,000,000
			45,000,000
			50,000,000
16,000	lots à	5,000	80,000,000
	25 50 400 200 500 4,000 3,000 5,400	25 lots à 50 lots à 400 lots à 200 lots à 500 lots à 5,000 lots à 5,000 lots à 5,000 lots à	400 lots à 200,000 200 lots à 400,000 500 lots à 50,000 4,000 lots à 25,000

25,885 lots s'élevant à

500,000,000 fr.

Ces trois cent millions seraient représentés par quinze millions d'obligations au porteur de vingt francs chacune, payables comptant en echange du titre. Elles seraient divisées en mille séries de quinze mille chacune

et extraites de mille registres à souches.

Aussitôt leur émission achevée, et elle pourrait avoir lieu dans le délai d'un mois, il serait procédé à l'hôtel de ville à un tirage au sort qui désignerait d'abord les séries, et à un autre tirage au sort qui adjugerait les lots. Je répète, au reste, que la division et le nombre des lots détaillés ci-dessus sont purement théoriques et que leur combinaison ressortirait naturellement du travail général à faire sur les lieux par des hommes pratiques. En cas d'adoption de mon projet, je fournirais tous les rouages nécessaires à l'exécution ; ils sont d'une grande simplicité.

Mais, dira-t-on, c'est une loterie! Oui, citoyen mi-nistre, c'est une loterie, mais une honnête loterie, puisqu'en échange de 500,000,000 de biens loyalement évalués, l'Etat reçoit 300,000,000 d'espèces. La mise de 20 francs est un acte de patriotisme tout aussi bien que la souscription à l'emprunt national, avec l'espoir de plus pour chacun de devenir millionnaire. L'espoir, citoyen ministre, c'est presque le bonheur : en faut-il

souvent davantage pour calmer l'agitation et les inquiétudes d'un grand peuple?

Le préjugé relatif à la possession de prétendus biens nationaux s'efface devant ce mode d'acquisition, et l'Etat réalise ces valeurs au pair tandis que les autres fonds publics perdent 25 ou 50 p. 0/0.

Une autre considération très-puissente c'est aveces

Une autre considération très-puissante, c'est que ces QUINZE MILLIONS D'OBLIGATIONS SOUSCRITES par des milliers d'individus les intéresseront naturellement à l'a-

venir et à la prospérité du nouveau gouvernement.
Sous tous les régimes, les obligations de la ville de Pares n'ont-elles pas offert au public un placement aléatoire de même nature? Dans ces dernières années, n'at-on pas autorisé pour des actes de bienfaisance, à la suite de quelques grands désastres, diverses loteries. celle de Saint-Eustache par exemple, à l'organisation de laquelle tout le clergé a prêté son concours?

Ici il s'agît peut-être du salut de l'Etat, de l'avenir et du bonheur de la France entière. Qui pourrait critiquer une pareille mesure, prise exceptionnellement dans un but aussi éminemment patriotique?

Voilà, citoyen ministre, la base du projet que je m'empresse de soumettre à vos méditations; si le principe en est admis, j'aurai l'honneur de vous présenter ce projet chiffré et développé dans toutes ses parties.

Agréez, etc. Paris, le 10 mars 1848.

J. L'HENRY.

NOUVELLES DE LOUIS-PHILIPPE ET DE SA FAMILLE.

Louis-Philippe et sa famille, dit le Daily-News, vivent dans la retraite à Claremont. L'ex-roi fait dans le domaine de sa résidence quelques promenades en voiture; les habitants du voisinage le reçoivent avec des marques de respect; il en est de même des ducs de Nemours et de Montpensier, qui se promènent fréquem-ment dans le voisinage de C'aremont. Deux officiers de la division de police A stationnent à Claremont pour la protection des royaux exclus. Leur charge est une sinécure. On ne voit que très-peu d'étrangers dans la localité. Samedi, la comtesse Granville a rendu visite à l'ex-roi et à l'ex-reine. Hier, l'ambassadeur d'Autriche d'extraction de la l'ex-reine. d'Autriche a été parmi les personnages de distinction qui sont venus visiter l'ex-monarque. Le comte et la comtesse de Jarnac ont passé hier plusieurs heures à Claremont. Hier, la famille royale a été à la messe dans la chapelle catholique de Weybridge.

- La semaine dernière, dit le Times, l'ex-roi a reçu à C'aremont la visite de ses nombreux amis personnels, parmi lesquels sont divers membres de l'aristocraatie anglaise. M. Guizot a déjà été plusieurs fois à Claremont. Le duc de Montebello et M. Duchâtel ont également rendu visite à l'ex-roi. L'ex-roi et la reine sont, dit-on, en bonne santé. Ce changement de fortune parait les affecter moins (à en ingresse leurs des changement de contract les affecter moins (à en ingresse leurs des changement de contract les affecter moins (à en ingresse leurs leurs des changement de fortune parait les affecter moins (à en ingresse leurs de leurs d paraît les affecter moins (à en juger par leurs physio-

nomies) qu'on aurait pu le croire.

— On lit dans l'United service gazette:

Nous tenons de honne source que le duc de Mont-pensier a été mandé au conseil privé qui s'est tenu mercredi, et il a été prévenu qu'il cût à quitter l'An-

Nous apprenons que leurs altesses royales le duc et la duchesse de Montpensier sont partis jeudi dernier pour Ostende, se rendant en Allemagne.

(Times, 14 mars.)

Etranger.

ANGLETERRE.

On lit dans le Morning-Chronicle, en date du 14 mars: « Une correspondance particulière de Rio-Janeiro, du 24 janvier, reçue à Liverpool, renterme les faits suivants. Lord Howden a annoncé au corps du commerce, par l'intermédiaire de potre consent, que tous see est par l'intermédiaire de notre consul, que tous ses ef-forts pour contracter un traité avec le gouvernement brésilien ont échoue. En consequence, toutes negocia-tions ultérieures sont suspendues jusqu'à ce que lord Howden ait reçu des instructions du gouvernement. Il altendait ces instructions par le paquebot de janvier. Si les deux cabinets ne s'arrangent pas, les importa-tions de produits anglais payeront un tiers de plus de droits que les articles des autres pays dont les lois sont alse favocables aux intérêts du Brésil.» brésilien ont échoué. En conséquence, toutes négociaplus favorables aux intérêts du Brésil.»

— A la fin de la seance du 15 mars, la chamble des communes a été aux voix sur la motion de M. Hu-me, consistant à limiter à une année la durée de la taxe du revenu : 138 membres ont volé pour la motion de M. Hume, 563 contre, majorité 228. (Times, 14 mars.) - A la fin de la séance du 13 mars, la chambre

-Les nouvelles que nous avons reçues du continent, dans l'après-midi, sont encore peu rassurantes. Les nouvelles de Vienne, Berlin et Francfort concernant la cote des fonds à la bourse sont de favorables. A Vienne, cote des fonds a la bourse sont actavorables. A vienne, les fonds publics continuaient à baisser, et à Berlin, la baisse avait été accompagnée de la faillite de plusieurs maisons de banque, parmi lesquelles se trouvaient Firmin Kirckheim Mirschfeld et Wolft, et Meyman. A Francfort, la nouvelle de la suspension de paiement de la maison Gouin avait fait naître une grande défiance et arrêté la réaction qui venait de s'opérer à l'égard de la plupart des fonds publics. A Amsterdam, les fonds ont baissé encore. Les fonds espagnols et les fonds hollandais ont surtout souffert par suite de ventes effectuées par des personnes obligées de réaliser pour soutenir leur crédit.

(Times, 14 mars.) -Un grand meeting chartiste a eu lieu hier lundi, à Londres, à Kennington Common. Le gouvernement anglais, qui s'effrayait de cette réunion, annoncée plusieurs jours à l'avance, avait pris de nombreuses pré-cautions, afin que la tranquillité publique ne fût pas troublée. Une proclamation affichée dans Londres et dans les faubourgs annonçait aux citoyens que toutes les précautions avaient été prises pour réprimer les tentatives de désordre, et on les prévenait, en outre, qu'on ne permettrait pas que le rassemblement se prolongeat au-dela de l'heure légale, fixée au coucher du soleil, c'est-à-dire, à cette époque, à six heures du soir. On avait reçu, en outre, le serment de quelques corporations, entre autres de celle des charbonniers, pour seconder au besoin les efforts de la police; entia, la vente d'armes et de poudre était interdite aux abords de la réunion. Les appréhensions qu'on avait ne se sont heureusement pas réalisées, et bien qu'un grand concours d'assistants se fût rendu au meeting de Kennington-Common, l'intervention de la police n'a pas élé un instant nécessaire.

A midi et demi, huit à dix mille personnes se trou-vaient réunies à Kennington Common. M. Reynolds, qui avait convoqué ce meeting, l'a ouvert par un dis cours dans lequel il a énergiquement insisté en faveur du droit de réunion pour le peuple : « Nous sommes, a-t-il dit, en droit d'exprimer hautement et publiquement notre sympathie pour le brave peuple français, et nous dirons franchement, huutement et publiquement notre pensée. Le tyran Louis-Philippe a voulu mettre dans les fers le peuple français. Les principes du républicanisme font les plus grands progres, et bientôt ils seront établis partout. On ne cesse de nous répéter que nous sommes libres; mais c'est l'aristocratie anglaise qui a tout le pouvoir. »

Ces paroles ont été accueillies par de vifs applaudissements. L'orateur a terminé en insistant sur l'énormité des sommes attribuées à la reine et à la famille

royale pour leur dépense. Après M. Reynolds, M. Williams, ouvrier, a présenté quelques observations sur la réunion de Trafalgar-square, et sur les désordres qui en avaient été la suite, qu'il a attribués aux provocations de la police de Londres. Il a continue en ces termes :

« Le peuple français, que nous voulons féliciter, n'est pas un peuple altéré de sang, comme on l'a dit : la conduite du Gouvernement provisoire est là pour le prouver. Il faut que le peuple anglais imite ce noble exemple; obtenons, si nous le pouvons, les droits qui nous appartiennent, et si nous ne le pouvons pas, ayons recours à tous les moyens Ne souffrons donc pas que notre gouvernement fasse la guerre au glo-rieux peuple de France. »

Le meeting s'est terminé par l'allocution suivante,

de M. Sharp

« Le peuple français, a t-il dit, a chassé Louis-Philippe, qui avait travaille dix-sept ans à l'asservir. Louis Philippe est le dernier des rois de France; il il faut espérer que l'Angleterre, comme la France, fera des économies sur la royauté. (Applaudissements.) Le Gouvernement provisoire a plus fait pour la France en quatre jours que Louis-Philippe pendant un règne de dix-sept ans. l'espère qu'ici, comme en France, nous parviendrons à obtenir la liberté, l'égalité, la frater-

Une résolution tendant à obtenir les six points de la charte anglaise a été ensuite adoptée au milieu des

acclamations populaires.

A deux heures et demie tout était fini, et la foule s'est dispersée tranquillement, après avoir voté des félicitations au président. Toutes les résolutions proposées ont été adoptées. Le président a excité l'assemblée à ne s'appuyer que sur la force morale; il a déclaré qu'il remettrait les résolutions adoptées aux ministres, et avoil compunique suit la réponse, dans une pour la compunique suit la réponse, dans une partent de la compunique suit la réponse, dans une partent de la compunique suit la comp et qu'il communiquerait leur réponse dans une nouvelle assemblée.

- Les dernières nouvelles de Londres, datées de trois heures et demie, annoncent que le calme conti-nue à se maintenir, bien qu'un grand nombre de ci-toyens seignet encer, principal de la contitoyens soient encore réunis à Kennington-Common.

Dimanche, à Gress-Green, dans le Yorkshire, à dix milles de Leeds, a eu lieu un meeting dans le but de sympathiser avec la révolution française. Dix mille individus étaient présents. Le drapeau républicain a été arboré: plusieurs discours ont été prononcés, et avant de se séparer, l'assemblée a déclaré que l'on ne cessa rait pas de s'agiter jusqu'à ce que que la charte du peu-ple fût devenue la loi du pays. I on ne cesse-

- On écrit de Dublin, le 10 mars. Le gouvernement prend les plus grandes précautions dans l'intérêt du maintien de l'ordre, à l'occasion du meeting qui doit avoir lieu le 47 mars. Le comte de Clarendon a déclaré au lord maire qu'il ne défendrait pas le meeting, mais que le gouvernement le rendait responsable de la paix publique et de la sûreté de la ville. Dans une réunion, M. Smith O'Brien a proposé de se rendre à l'hôtel de ville de Paris pour y aller dire au Gouvernement proville de Paris pour y aller dire au Gouvernement pro-visoire que le peuple irlandais faisait un appel aux sympathies françaises. Puis il a prêché la fraternité: « Plus de schisme entre la Vieille et la Jeune Irlande, a-t-il dit; Irlande générale. Telle doit être aujourd'hui la devise des bons Irlandais. » Le conseil charge de réorganiser conciliation-halt est fixé au 15 avril, anniversaire de l'indépendance. A la sortie de cette conference, on a crie sur Castis e Bridge: « Une République! Vive la glorieuse France! Irlande générale! »

-M. John O'Connell, dans une adresse à ses conci-—M. John o Conneil, dans one adresse à ses conci-toyens, déclare qu'il faut tenir les meetings annoncés avec fermeté et résolution, tranquillité et légalité, le jour de Saint-Patrice, le glorieux patron de l'Irlande. La nation irlandaise élèvera la voix, réclamera l'entière mesure de ses droits, la restauration du parle-ment irlandais. L'adresse finit par ces mots : « Hurrah pour le repeal! » La garnison de Dublin est forte de cinq mille hommes.

ITALIE.

On écrit de Civita-Vecchia, le 7 mars : « Les grands événements qui viennent de s'accomplir à Paris out produit ici et à Rome une impression indéfinissable de joie et d'enthousiasme. La France a repris sa place dans le cœur et dans la simpathie des Romains; ce sentiment s'est manifesté par les mille acclamations de la population romaine, qui, à la pre-mière nouvelle de l'organisation d'un gouverne-ment provisoire dont les membres inspirent tant de confiance, s'est portée en masse au Monte-Pinciano, inusique en tête et dans l'ordre le plus parfait, pour saluer ce grand événement, sous les fenêtres de l'Aca-démie de France. Les cris de : Vive la France! vive la Nation! vive la République française! retentissaient de toutes parts. De là on s'est rendu au Quirinal pour présenter, par l'intermédiaire du sénat, une adresse tendant à supplier le pape d'accélérer la publication du statuto politico.

α Il paraît certain que le Saint-Père est plus que dé-cidé à donner très-prochainement (peut-être demain) la constitution que réclame vivement l'impatience des

Tandis que les princes de la ligue italienne s'occupent des réformes et du progrès, le duc de Parme réta-blit la loterie dans la partie de ses États qui lui a été cédée par la Toscane. Admirable intelligence

- Les troupes autrichiennes se concentrent chaque jour davantage. Le château de Milan est mis en état de défense; l'artiflerie se dirige vers la frontière. On lit dans la Lega italiana de l'ênes que les ordres du jour lus au troupes annoncent de grands mouvements pour le 10 ou le 15 de ce mois.

La le Fisian

Pice

so ne que pin re

de

fa cr

ve ha

ce ne ce ne de

m

m

ai

gr là de

po

pa

ne

17 lei

su

nê br

m ré VO

tri

tro

lip

qu Ma

pr cr ira cu Di

se

 Le marquis Pareto, appelé de Gènes à Turin pour composer un nouveau cabinet, est parti accompagné des vœux de toute la population.

PRUSSE.

La Gazette universelle de Prusse du 11 mars contient l'ordonnance royale suivante

« Vu le décret du 5 courant de la diète germanique, qui introduit la liberté de la presse et supprime la censure, mais avec certaines garanties contre l'abus de cette liberté; attendu que les bases sont ainsi données sur lesquelles j'ai proposé depuis longtemps de faire une nouvelle législation de la presse pour la confédé-ration, je n'hésuerais pas à introduire la liberté de la presse dans mes Etats, avec les garanties nécessaires, si je n'étais retenu par le désir d'atteindre dans cette affaire, comme dans beaucoup d'affaires importantes, un droit général. En conséquence, je charge mon mi-nistre d'Etat de faire les préparatifs nécessaires pour que mes propositions à la diète germanique soient promptement examinées; s'il y avait des obstacles ou des relards inattendus, je donnerais par intérim une réforme large de la législation de la presse, en écartant la censure et en me réservant ultérieurement l'avis des Etats. En conséquence, on fera les préparatifs de telle manière qu'au besoin une loi, d'accord avec mes vues, puisse être promulguée. »

Faits divers.

On nous donne connaissance d'un fait que nous enregistrons avec le plus grand plaisir.

Les propriétaires du passage du Saumon viennent de faire remise à leurs locataires du terme de loyer cou-

Nous applaudissons à cet acte de civisme. Il serait bon que beaucoup de propriétaires en fissent de sem-blables, afin de soulager l'industrie et le commerce, qui ont tant souffert dans les derniers mois de l'ancien gne et qui souffrent encore a jourd'hui à cause de l'emigration des uns et de la malveillance et de l'égoïsme des autres.

Le Gouvernement provisoire vient d'être informé d'une détermination qui met au-dessus de tout éloge les patrioles qui en ont eu la première pensée.

Plusieurs maires de Paris font circuler en ce moment dans leurs arrondissements respectifs un imprimé qui, à peine connu, se couvre de signatures in-nombrables. Cet imprimé contient la résolution sui-

vante :
« Les habitants du arrondissement de Paris, dans leur désir de venir en aide au Gouvernement provisoire de la République, c'est-à-dire au pays lui-même, attendu l'état de la crise actuelle, crise inséparable de tout grand mouvement, et qui d'ailleurs a ses sources dans la funcste gestion des affaires par le gouvernement déchu demande l'autorisation : ment déchu, demande l'autorisation :

« De s'imposer extraordinairement d'un quart en sus de leurs contributions ordinaires:

« Lequel quart sera versé immédiatement. Ils espèrent que cet exemple sera suivi par la France en-

(Suivent les signatures.)
Nous n'ajouterons aucune réflexion; dans une République, on aime les grands citoyens, on ne les loue

AUX ARMES CITOYENS!

Aux armes, citoyens! c'était le cri sublime Qui passait dans l'air embrasé Quand d'un peuple vainqueur le courroux unanime Emportait un trône brisé!

Aux armes, citoyens! c'était le chant de guerre Qui répondait à l'étranger Quand un seul cri courait du centre à la frontière : Notre patrie est en danger!

Aux armes, citoyens! c'était là l'appel sombre Auquel répondait, éperdu, Le peuple de Paris, accablé par le nombre, Sous les murs de Paris vendu!

Aux armes, citoyens!... Contre les gens habiles Demeurons quelque temps soldats; Nous avons à garder aussi nos Thermopiles : N'oublions pas Léonidas!

CH. WOINEZ.

L'un des gérants, rédacteur en chef : Cahaigne.

Imprimerie Lacrampe et Fertiaux, rue Damiette, 2.